

République Française
Département Sarthe (72)
Commune de Marçon

Procès-Verbal Séance du 17 Novembre 2025

L'an 2025 et le 17 Novembre à 19 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de
BOUTTIER Monique Maire

Présents : Mme BOUTTIER Monique, M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie, M. GODREAU Bruno, M. GENDRON Bernard, M. DE MALHERBE Raymond, M. CHARDRON Yann, Mme GOURIOU Véronique, M. DAUDIN Francis, Mme HERMENAUT Aurélie

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia à Mme BOUTTIER Monique, Mme BINARD Lydie à M. GODREAU Bruno, Mme GAGNARD Sylvie à M. RICHARD Jean-Yves
Excusé(s) : Mme MOREAU Evelyne

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 10

Date de la convocation : 10/11/2025

Date d'affichage : 10/11/2025

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-préfecture de La Flèche
le :

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : M. DE MALHERBE Raymond

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Décision du maire

Intervention de M.POITOU et M.ESNAULT - sécurité espace de loisirs

Budget Commune 2025 - Décision modificative n° 4 - 2025/080

Assainissement - Schéma directeur -Avenant n° 1 - 2025/081

Déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain - AB 142 - 2025/082

Espace numérique - E. primo - Marché public 2026-2030 - 2025/083

Espace de loisirs - saison 2026 - tarifs - 2025/084

Camps de vacances - saison 2026 - tarifs - 2025/085

Location de matériels - révision des tarifs - 2025/086

Convention de denegement avec les agriculteurs - année 2026 - 2025/087

Service de l'assainissement collectif - tarifs - 2025/088

Personnel communal - Création de poste non permanents pour accroissement saisonniers d'activités - saison 2026 - 2025/089

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Approuvé à l'unanimité

Décisions du Maire

DECISIONS DU MAIRE - 2025				
Numéro de la décision	Objet de la décision	Tiers	Montant HT	Montant TTC
2025D115	CYLINDRE PORTE RUGBY - SUITE EFFRACTION	SERRURERIE POMAREDE	114.43 €	137.32 €
2025D116	FOURNITURE ADMINISTRAITVES - SOURIS - RAMETTE - SS CHEMISES- BOITE ARCHIVES ETC	BRUNEAU	286.58 €	343.90 €
2025D117	ECOLE MATERNELLE - CHAISES -KIT MOTRICITE - SAC LESTE	MANUTHAN COLLECTIVITE	604.25 €	725.10 €
2025d119	ECOLE MATERNELLE - DRAP HOUSSE COUCHETTE	WESCO	48.00 €	63.50 €
2025D120	FLEUR 11 NOVEMBRE	DAME'NATURE		115.00 €

Intervention de M.POITOU et M.ESNAULT - sécurité espace de loisirs

Nous pouvons constater qu'il existe beaucoup d'incivilités avec des personnes impatientes, que ce soit au niveau de l'accueil, du parking, BNSSA, avec le personnel du plan d'eau, surtout par fortes chaleurs, notamment sur les périodes de grande fréquentation occasionnant des tensions avec les citadins.

Marçon Classic s'est relativement bien déroulé avec peu de soucis majeur en comparaison avec l'année précédente, tout comme les gros weekends qui ont été meilleurs en 2025 qu'en 2024.

Il faut toutefois garder à l'esprit qu'il peut y avoir des risques et tout mettre en oeuvre pour préserver la réputation du site par sa bonne ambiance ainsi que son espace calme.

A cet effet, il serait bon de réfléchir à l'ajout d'un maître chien pendant la manifestation de Marçon Classic principalement le samedi soir.

En parallèle une main courante est faite de manière constante au PC de sécurité.
Il existe aussi une bonne coopération et information avec les pêcheurs.

Nous pouvons remercier les personnes de renfort pendant les fortes influences. La présence de bénévoles en gilet jaune et orange ainsi que la vidéo de protection ont contribué aussi à calmer certaines tensions potentielles.

L'intrusion récente de braconniers a obligé à fermer l'entrée du site du côté de l'entrée du Port Gautier.

M. GODREAU B, remercie M.ESNAULT pour son implication concernant son travail sur l'espace de loisirs.

M.ESNAULT, propose une solution pour éviter le croisement de véhicules et piétons, en sugérant une entrée et une sortie distincte, surtout le weekend du Marçon Classic pour gérer au mieux le flux de sortie à la fin du feu d'artifice.

Les exposants seraient informés à l'avance par Anim'Marçon des horaires de sorties pour leurs voitures.

M.GODREAU B. évoque le problème de fermeture surtout sur la sécurité du club de voile, des camps de vacances ainsi que les installations sur l'espace de loisirs. Se pose également le sujet de la fermeture du soir parfois plus tardive. Le kiosque dépassant régulièrement les horaires de fermeture. Par conséquence, une réunion avec la gestionnaire du kiosque devra avoir lieu en début 2026 pour trouver une solution afin de régler cette problématique.

A cette occasion, il sera abordé la possibilité de tolérer seulement 3 à 4 soirées maximum dans la saison avec dépassements d'horaires et également la question de leur participation financière aux animations.

Le passage à la norme de vacation de 6 heures minimum sera à prendre en compte dans le budget avec une hausse du coût passant de 18 000 à 36 000 euros. La sécurité le soir sera donc une problématique incontournable.

Budget Commune 2025 - Décision modificative n° 4
réf : 2025/080

Mme Le Maire expose :

Au vu des divers projets menés par la commune, des études de faisabilité doivent être menées. Celles-ci représentent un coût qui n'est pas toujours prévisible :

- Diagnostic sanitaire de la cantine Le Cobusier - 21 000€
- Étude de faisabilité pour le projet de la salle communale - 37 020€
- Étude pour la réhabilitation des logements de la Croix Caseau - 49 152€

Au moment du vote du budget primitif 2025, les montants exacts n'étaient pas connus, un montant total de 81 000 € avait été prévu. Cependant à ce jour le montant nécessaire à la réalisation de ces études s'élève à 107 172 €. Il est donc nécessaire de faire une décision modificative du budget en ce sens.

Vu le budget primitif de la Commune de l'exercice 2025,

Vu les divers projets de travaux, pour lesquels il est nécessaire de procéder à des études de faisabilité

Vu le montant des études et diagnostics nécessaires,

Sur proposition de Mme Le Maire :

Code d'imputation	Désignation	Montant voté au BP 2025	Décision modificative	Montant après la décision modificative
C/203	Frais études, recherche et développement, frais d'insertion	81 000€	+ 30 000€	111 000€
C/231 - opération 422021 - Logement la croix caseau - rénovation énergétique	immobilisation en cours	600 000€	- 30 000€	570 000€
TOTAL		681 000€	0.00€	681 000€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter la proposition de Mme Le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

« La présente délibération est exécutoire à compter de sa publication ou de sa notification. Elle peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de cette date, sauf retrait ou abrogation par l'autorité compétente dans les conditions prévues par le Code général des collectivités territoriales. »

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Assainissement - Schéma directeur -Avenant n° 1

réf : 2025/081

Vu la délibération n°2023/047 en date du 5 juillet 2023, décidant la mise à jour du schéma directeur d'assainissement collectif, la réalisation du diagnostic et du schéma directeur d'assainissement collectif et de conclure une convention de groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un marché public "réalisation du diagnostic et du schéma directeur d'assainissement collectif"

Vu la consultation lancée le 22 décembre 2023 dans le cadre du marché d'études relatif à la réalisation du diagnostic et du schéma directeur d'assainissement collectif de la commune,

Vu la décision du maire n° 2024-D066 décidant de retenir la société ARTELIA SAS pour la réalisation du diagnostic et du Schéma directeur d'assainissement de la commune, et de retenir la société SARLU S3C pour la réalisation 'hydrocurages et d'inspection télévisées

Vu l'ajout au marché d'une campagne topographique, qui entraîne une plus-value d'un montant de 4 650€ ht

Vu le Budget primitif du service de l'assainissement pour l'exercice 2025,

Sur proposition de Mme Le Maire,

après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- AUTORISE Mme Le Maire à signer l'avenant n°1 d'un montant de 4 650€ ht soit 5 580€ ttc, au marché d'étude relatif à la réalisation du diagnostic et du schéma directeur d'assainissement collectif de la commune.

« La présente délibération est exécutoire à compter de sa publication ou de sa notification. Elle peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de cette date, sauf retrait ou abrogation par l'autorité compétente dans les conditions prévues par le Code général des collectivités territoriales. »

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain - AB 142
réf : 2025/082

Vu l'article L.213-2 du Code de l'urbanisme,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain, reçu en date du 07/11/2025, concernant les parcelles suivantes :

- Parcelle AB 159 - "Le Bourg " - d'une superficie de 00h 04a 92ca
- Parcelle AB 158 - "Le Bourg " - d'une superficie de 00h 00a 07ca
- Parcelle AB 142 - "Le Bourg " - d'une superficie de 00h 02a 77ca

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de ne pas exercer le droit de préemption urbain.

« La présente délibération est exécutoire à compter de sa publication ou de sa notification. Elle peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de cette date, sauf retrait ou abrogation par l'autorité compétente dans les conditions prévues par le Code général des collectivités territoriales. »

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Espace numérique - E. primo - Marché public 2026-2030
réf : 2025/083

Depuis 2013, l'académie de Nantes a déployé un Espace Numérique de travail (ENT), dans les écoles qui est appelé e.primo.

e.primo favorise la communication sécurisée entre les enseignants et les parents, et permet ainsi aux familles de suivre la vie de l'école. Cela permet également aux élèves de développer des compétences numériques. Pour les enseignantes, cela est un support pédagogique très utile.

L'école de Marçon l'utilise depuis 2018. Le dernier marché arrive à son terme en juillet 2026. Le prochain marché public couvrira la période de juillet 2026 à juillet 2030

Vu le courrier, de l'académie de Nantes, reçu en date du 14 octobre 2025, concernant la marché ENT e.primo 2026-2030

Vu l'utilisation de la plateforme e.primo, par les enseignantes de Marçon, depuis 2018 (7ans)

Vu la convention d'adhésion à un groupement de commandes pour la mise en place d'un environnement numérique de travail dans les écoles de l'académie de Nantes

Sur proposition de Mme Le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- AUTORISE Mme Le Maire ou son représentant, à signer la convention d'adhésion au groupement de commande pour la mise en place d'un environnement numérique de travail dans les écoles de l'académie de Nantes, ainsi que tous autres documents afférents à cette affaire.

« La présente délibération est exécutoire à compter de sa publication ou de sa notification. Elle peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de cette date, sauf retrait ou abrogation par l'autorité compétente dans les conditions prévues par le Code général des collectivités territoriales. »

A la majorité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 1)

Espace de loisirs - saison 2026 - tarifs

réf : 2025/084

Vu la délibération n°2024/113 concernant les tarifs de l'entrée de l'espace de loisirs pour la saison 2025,

Vu la nécessité d'actualiser les tarifs pour la saison 2026,

Sur proposition de Mme Le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le tarif relatif aux entrées de l'Espace de Loisirs pour la saison 2026 comme suit :

Tarifs applicables pour la saison 2026

- Entrée individuelle : 2,50 € par personne (à partir de 8 ans)
- Entrée groupe : 1,50 € par personne (pour groupes organisés de 10 personnes ou plus, et comités d'entreprises)
- Forfait par car : 50 € (quel que soit le nombre de personnes)
- Carte de saison : 25 € (carte d'abonnement)
- Habitants de Marçon et autres : gratuité sur présentation de la carte « résident »

« La présente délibération est exécutoire à compter de sa publication ou de sa notification. Elle peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de cette date, sauf retrait ou abrogation par l'autorité compétente dans les conditions prévues par le Code général des collectivités territoriales. »

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Camps de vacances - saison 2026 - tarifs

réf : 2025/085

Vu la délibération n°2024/114 fixant les tarifs pour la saison 2025,

Vu la nécessité d'actualiser les tarifs pour la saison 2026,

Sur proposition de Mme Le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir les tarifs relatifs à la régie des camps de vacances pour la saison 2026

Tarifs applicables pour la saison 2026 :

- 3,20 € la journée et par personne sans mobilier
- 7,50 € la journée et par personne avec mobilier (tentes, lits...)
- 15,00 € la semaine pour branchement électrique seul

« La présente délibération est exécutoire à compter de sa publication ou de sa notification. Elle peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de cette date, sauf retrait ou abrogation par l'autorité compétente dans les conditions prévues par le Code général des collectivités territoriales. »

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Location de matériels - révision des tarifs

réf : 2025/086

Vu la délibération n°2024/115 fixant les tarifs pour la saison 2025,

Vu la nécessité d'actualiser les tarifs pour la saison 2026,

Sur proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide maintenir les tarifs, à compter du 1er janvier 2026

Catégorie	Associations Marçon	Associations Groupement	Associations Hors Groupement	Mairie Groupement	Mairie Hors Groupement	Particuliers Hors Commune	Habitants Marçon	Caution
Location barnum	Gratuit	100.00 €	140.00 €	Gratuit	140.00 €	140.00 €	100.00 €	300.00 €
Montage barnum	Gratuit	50.00 €	50.00 €	Gratuit	50.00 €	50.00 €	50.00 €	
Location marabout (1 à 10 lits)	100.00 €	100.00 €	100.00 €	100.00 €	100.00 €	100.00 €	100.00 €	300.00 €
À partir du 2ème jour	70.00 €	70.00 €	70.00 €	70.00 €	70.00 €	70.00 €		
Location stands (prix par 2m)	Gratuit	10.00 €	20.00 €	Gratuit	20.00 €	20.00 €	Gratuit	100.00 €
Location tables (unité)	Gratuit	2.50 €	3.00 €	Gratuit	3.00 €	3.00 €	Gratuit	100.00 €
Location bancs (unité)	Gratuit	1.50 €	2.00 €	Gratuit	2.00 €	2.00 €	Gratuit	100.00 €
Location podium (30 plaques)	Gratuit	200.00 €	200.00 €	200.00 €	200.00 €	200.00 €	200.00 €	300.00 €
Location podium (par plaque)	Gratuit	8.00 €	8.00 €	8.00 €	8.00 €	8.00 €	8.00 €	100.00 €
Location podium avec toit	Gratuit	400.00 €	400.00 €	400.00 €	400.00 €	400.00 €	400.00 €	500.00 €

« La présente délibération est exécutoire à compter de sa publication ou de sa notification. Elle peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de cette date, sauf retrait ou abrogation par l'autorité compétente dans les conditions prévues par le Code général des collectivités territoriales. »

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Convention de déneigement avec les agriculteurs - année 2026 réf : 2025/087

Mme le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'une convention est conclue chaque année avec des agriculteurs volontaires pour la réalisation de travaux de déneigement des voies communales et propose de reconduire cette opération pour l'année 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- RECONDUIRE pour l'année 2026 la réalisation des travaux de déneigement des voies communales (environ 55 kms) par des agriculteurs volontaires,
- FIXER le prix de la prestation à **13,50 €** hors taxes du kilomètre, soit **16.20 €** toutes taxes comprises ;
- AUTORISER Mme le Maire ou son représentant, à signer les conventions correspondantes.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Service de l'assainissement collectif - tarifs

réf : 2025/088

Vu l'article L.2224-12-4 du Code Général des Collectivité Territoriales

Vu la délibération n° 2024/112, en date du 19/11/2024, relative à la révision des tarifs de l'assainissement collectif, pour l'année 2025, s'établissant comme suit :

- Abonnement part fixe : 116.85€
- Prix du m3 : 1.5506€

Vu la nécessité de revaloriser les tarifs de l'assainissement, afin de pouvoir procéder à d'importants travaux de mises aux normes de la station d'épuration,

Vu l'estimation de l'évolution tarifaire proposée, en vu des futurs investissements;

Sur proposition de Mme Le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de réviser les tarifs de l'assainissement, à compter du 1er janvier 2026, comme suit :

- Abonnement - Part fixe : 129.70€ (+12€ / + 11%)
- Prix m³ : 1.7938€ (+ 0.2432€ / +16%)

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Personnel communal - Crédit de poste non permanents pour accroissement saisonniers d'activités - saison 2026

réf : 2025/089

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L. 332-23 2° du Code général de la fonction publique autorise le recrutement d'agents contractuels non permanents afin de faire face à un accroissement saisonniers d'activité;

Considérant la nécessité de recruter du personnel saisonnier pour l'espace de loisirs au titre de la saison 2026,

Sur proposition de Mme Le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- **CREER** les postes non permanents suivants pour accroissement saisonnier d'activités pour la saison 2026 :

Poste	Nombre	Période	Durée / Temps de travail	Rémunération
Adjoints administratifs territoriaux (encaissement)	3	26 mai au 28 juin (temps incomplet) + 29 juin au 4 septembre (temps complet)	24H / semaine Temps complet	Indice brut 368 (sans exp.) / 370 (avec exp.)
Adjoints administratifs territoriaux (accueil locations)	2	1er : 26 mai au 31 août; 2e : 29 juin au 31 août	Temps complet	Indice brut 368 / 370
Adjoint d'animation territorial	1	29 juin au 31 août	Temps complet	Indice brut 368 / 370
Éducateurs APS (surveillance baignade)	3	26 mai au 28 juin (temps incomplet) + 29 juin au 31 août (temps complet)	21H/ semaine Temps complet	Indice brut 431 (sans exp.) / 452 (avec exp.)
Adjoints techniques territoriaux (entretien)	2	1er : 1er avril au 31 août; 2e : 30 juin au 31 août	Temps complet	Indice brut 368 / 370

- **ATTRIBUER**, conformément au décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires, aux agents contractuels saisonniers relevant des grades d'adjoints administratifs, d'éducateurs des activités physiques et sportives, d'adjoints d'animation et d'adjoints techniques, recrutés pendant la saison 2025, l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires sur la base des heures réellement effectuées
- **AUTORISER**, conformément au décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002, les agents contractuels saisonniers à temps non complet relevant du grade d'adjoint administratif et du grade d'éducateur des activités physiques et sportives à réaliser des heures complémentaires en plus de leur temps de travail, en raison des nécessités de service. Le nombre d'heures complémentaires effectuées par les agents à temps non complet ne peut conduire au dépassement de 35 heures par semaine. La rémunération des heures complémentaires

réalisées par les agents contractuels saisonniers à temps non complet seront rémunérées sur la base de leur traitement.

- **D'AUTORISER** le Maire à signer les contrats à venir.

« La présente délibération est exécutoire à compter de sa publication ou de sa notification. Elle peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de cette date, sauf retrait ou abrogation par l'autorité compétente dans les conditions prévues par le Code général des collectivités territoriales. »

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

COMPLEMENT DE PROCES-VERBAL :

TRAVAUX

Concernant le logement situé 21 Place de l'église :

La chappe a été coulée à l'étage, les planchers sont terminés ;
Il y a un peu de retard sur la pose du placo des cloisons.

Pour ce qui est la Salle communale :

Réception de l'étude énergétique de 400 pages ;
Il faudra prévoir un diagnostic de structure ;
Des aides peuvent être obtenues du fond vert à hauteur de 40 % au moment des travaux.
Les coûts varient entre 140 000 et 240 000 € selon les options.
En attente de la proposition AMENAO.

Pour le logement de la Croix caseau :

Les plans complémentaires ont été envoyés la semaine dernière à Sarthe Habitat (DEKKRA, doc)

ECO QUARTIER

Sénior civique :

09 décembre 2025 aura lieu la signature d'une convention multi communes séniors civique.
Cependant la convention n'a pas été encore validée en conseil municipal, elle devrait l'être au CM du 15/12/2025.
L'association nationale des services civiques séniors demande une présentation du projet au salon des Maires.
Les frais seront pris en charge par l'association.

CCAS

Deux personnes en situation difficile sur la commune ont été reçues. Le consulat Allemand a été consulté et informé de la situation d'un administré allemand sur la commune.
Il ressort de l'ordre du jour d'une attribution de bon de noël et l'utilisation de don pour le paiement de la cantine.
Rapport sur les personnes en besoin d'aide. L'une devrait trouver un logement via Sarthe Habitat. Pour le citoyen allemand, le consulat allemand à Tours a été contacté et a répondu.
Une réunion CCAS serait nécessaire assez rapidement.

ICOPE

Présentation du programme pour que les plus de 60 ans soient associées à la gestion de leur santé.
Ceci est organisé avec l'Association GERONTOPOLE;
6 personnes de Marçon seraient intéressées pour être volontaires. Commencement de l'enquête le 18/11/2025.

TOURISME

Recette des activités sur l'espace de loisirs :

Camps de vacances - une quinzaine cette saison	3 165.60 €
Le pédalos	4 700.00 €
Mini-golf	4 000.00 €
Trotinettes de mer	2 500.00 €
Barques	320.00 €

Etude en cours pour l'installation d'un cours de padel sur un cours de tennis déjà existant en 2026.

Problématique du surpopulation de cormorans : Saison pour chasse - renseignement pour utiliser des pistolets à AG du GDON.

Analyse des niveaux d'infection des ragondins par Polleniz sur l'espace de loisirs, la presqu'île est la zone la plus touchée.

Une opération de capture de ragondins est à envisager, cependant cela nécessite une semaine de fermeture de

l'espace de loisirs.

Projet de fermeture du portail du Port Gautier :
Un portail accessibilité piéton et vélo sera fait.

Réunion finalisation de la gazette : 27/11/25 à 20 h

RDV avec M. CANY Léo - étude de la cantine LE CORBUSIER : 2 phases de travaux
La rénovation extérieur et intérieur coût total 539 531.23 H.T. dont les subventions avec un reste pour la mairie de 74 459.00 €
Estimation des subventions d'environ de 40 %, de l'état 20 %, région et département 20 %
Mission BERN 150 000 € à 450 000 €, sommes exactes réponse prévue aux alentours du 20/12/25
Réponse de dotation AXA - Budget prévisionnel fondation en attente

Sapin de Noël, en recherche.

VOIRIE

RDV avec M. RICHARD et M. BRARD,
Budget de base 67 616.00 € H.T., assuré par la CCLLB, possibilité d'un reliquat de 2025 d'environ 15 000 € mais attendre fin de comptabilité pour confirmation.
Recensement du marquage au sol, STOP et délimitation du milieu de la route, accentuation du marquage au sol au niveau des écoles à l'étude.
Rapport radar : minorité de respect des 30 kms
Réflexion l'année prochaine en voie prioritaire du Chemin de la Demée en mettant un "céder le passage" sur la route du Port Gautier.

SCOLAIRE

Excuses des enseignantes pour l'oubli d'invitations au Conseil d'école - en attente du compte rendu.

Directrice Marçon - demande d'étudier la répartition des effectifs de la classe afin d'anticiper certaines questions.

Agent de restauration - retour le 27 novembre 2025.

Préparation du budget en cours, lancement des demandes qualité de l'air (attente de la période de la mise en fonction du chauffage des écoles).
Réunion du SIVOS prévu début décembre.

Commission scolaire : Jeudi 11 décembre 2025 à 18h15

Question divers :

Très beau Concert Harmonie de Marçon qui a eu lieu le samedi 08/11/2025.
Signalement du problème de nettoyage de table de la salle communale.

Prochaine réunion de CM prévu initialement le 19/12/2025 et avancé le 15/12/2025 à 20H

Séance levée à: 22:45

En mairie, le 21/11/2025



Secrétaire de séance
M. DE MALHERBE Raymond

